

L'an deux mil vingt le deux septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur GREFFET Christophe, Maire.

PRÉSENTS : M. GREFFET C - Mme QUEFFELEC I - M. BROCHAND M - - Mme PRADIGNAC S – Mme BESSON V – M. BOULANGER P – Mme CAVILLON C - M. DAUJAT J – M. VANET F - M. DURANCEAU S - M. RAMEL C

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. VANET F

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
 Nombre de membres en exercice : 11
 Nombres de membres présents : 11
 Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11

Demande de fonds de concours à la Communauté de communes de la Veyle – Raccordement ENEDIS 2020.28

Monsieur le Maire rappelle le programme de raccordement ENEDIS d'un local annexe.

Conformément à l'article L5214-16 alinéa V du code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes de la Veyle peut octroyer le versement d'un fonds de concours ne pouvant excéder le financement apporté par la commune.

Dans ce cadre, la commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour le programme de raccordement d'un local annexe 2 905.20 €

	Montant H.T.	%
Coût de l'opération des travaux	5 810,40	
Fonds concours CCV	2 905,20	50,00 %
Autofinancement	2 905,20	50,00 %
Total	5 810,40	100,00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Sollicite auprès de la communauté de communes de la Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant de 2 905.20 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision Modificative n°1 2020.29

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de prendre une décision modificative afin d'avoir les crédits nécessaires au chapitre 21.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution Crédits	Augmentation Crédits	Diminution Crédits	Augmentation Crédits
INVESTISSEMENT				
D 21534 : Opération 187		208.20 €		
D 20422 : Opération 186	208.20 €			
TOTAL	208.20 €	208.20 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE de prendre une décision modificative suivant les éléments cités ci-dessus.

Décision Modificative n°2 – 2020-30

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de prendre une décision modificative afin d'avoir les crédits nécessaires au chapitre 67.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution Crédits	Augmentation Crédits	Diminution Crédits	Augmentation Crédits
FONCTIONNEMENT				
D 678 : Autres Charges exceptionnelles		1 000.00 €		
D 022 : Dépenses imprévues	1 000.00 €			
TOTAL	1 000.00 €	1 000.00 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE de prendre une décision modificative suivant les éléments cités ci-dessus.

SEMCODA – Nomination d'un délégué spécial communal 2020-31

Vu les articles : L1522-1 – L 1524-5 et L 2122-21 du CGCT

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la SEMCODA avec 20 actions.

Il informe le Conseil Municipal que la commune ne pouvant être représentée directement au Conseil d'Administration, elle doit désigner un délégué qui représentera la commune au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires.

Cette assemblée se réunira pour désigner parmi les délégués actionnaires administrateurs qui siégeront au sein du Conseil d'Administration de la SEMCODA.

L'assemblée spéciale se réunira, en outre pour la présentation du rapport annuel et les éventuelles modifications statutaires au moins une fois par an.

Le délégué devra ensuite présenter au moins une fois par an au Conseil Municipal un rapport écrit portant sur l'activité de la société.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en tant que Maire, il représente la commune aux différentes assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEMCODA, et peut se faire représenter à cette occasion uniquement par un élu membre du Conseil Municipal.

Il convient donc de désigner le délégué spécial de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉSIGNE M. BROCHAND Michel comme représentant à l'Assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA. En cas d'indisponibilité du délégué, le Maire représentera la commune à l'Assemblée Spéciale.

ACCEPTE en tant que de besoin que le délégué fasse acte de candidature pour être désigné administrateur pour représenter les communes et les intercommunalités actionnaires.

DÉSIGNE Monsieur Christophe GREFFET, le Maire comme représentant légal de la commune au sein des assemblées ordinaires ou extraordinaires avec possibilité de déléguer à un membre du conseil municipal.

DIVERS :

M. Brochand présente le rapport annuel 2019 du SMIDOM sur le prix et la qualité du service.

Chaque habitant produit 107 kg d'ordures ménagères par an. Chiffre en constante baisse.

Les erreurs de tri coûtent 100 000€ et les dépôts sauvage au PAV coûtent 140 000€.

Un devis du SIEA, maître d'ouvrage, pour l'éclairage public Clos des Roussières est à valider.

Le devis total s'élève à 4500€. Le reste à charge pour la commune sera de 1642.04€.

Suite à une réunion de présentation de la fibre optique, la couverture sera totale sur la commune dans 1 an environ.

Un habitant de la commune désire louer la salle polyvalente pour une activité de Sophro/Stretching. Le forfait de 3€ de l'heure sera appliqué + 1 forfait énergie.

M. Duranceau participera jeudi 3 Septembre à la démonstration d'une auto-laveuse, en compagnie de l'agent responsable du nettoyage de la salle polyvalente.

Projet d'achat d'un composteur de 600 litres, afin de réduire les coûts d'enlèvement des containers par le SMIDOM et permettre la destruction du papier de l'école, dont la consommation est en forte hausse actuellement, vu le protocole sanitaire actuel.

Un devis sera demandé pour l'achat de sèche-mains.

M. Brochand a participé à l'AG d'installation du syndicat SEPSVR à Replonges, le 1^{er} Septembre. M. Réty JP a été réélu président.

M. Brochand a été nommé 3^{ème} vice président

M. Duranceau fait le point sur la rentrée scolaire qui s'est très bien passée.

Mme Fenoy compte 13 élèves en CE2 et 11 en CM1

Mme Fabrizi compte 26 élèves de CM2

Mr Fabrizi compte 27 élèves en CM1

Ce qui représente 77 élèves dont 18 de St Genis

Le RPI compte 251 élèves

Mme Queffelec, en charge du CCAS, annonce qu'il n'y aura pas de repas offert aux aînés cette année. Des colis seront distribués. La commission se réunira le mercredi 16 Septembre.

M. Greffet rappelle les différents projets pour lesquels il aimerait que des groupes de travail soient créés. M. Brochand expose un projet de panneaux photovoltaïque qui pourrait être une piste de travail. Au prochain conseil, chacun devra s'investir dans 1 ou plusieurs groupes de travail.

*** Prochaines réunions ou manifestations :**

M. Greffet signale que les commissions inter-communales reprendront en Septembre :

- Commission culture et tourisme : 16/09, 20h, à ST-JEAN-SUR-VEYLE
- Commission services aux publics et aux familles : 22/09, 20h, à PONT-DE-VEYLE
- Commission aménagement du territoire et développement économique : 23/09, 20h, à CROTTET
- Commission eau et assainissement : 24/09, 19h, à PONT-DE-VEYLE
- Commission transition écologique et mobilités : 29/09, 20h30, à LAIZ

- Faites du Sport à la Base de Loisirs de Cormoranche : Dimanche 13 Septembre

- Pour les journées du patrimoine : possibilité de visiter le domaine des Planons à St Cyr et le Château à Pont-de-Veyle : Les 18 et 19 Septembre

- Assemblée Générale de la Cantine de St Genis : Samedi 26 Septembre

- Opération Brioche : Samedi 10 Octobre

-: Assemblée de tous les élus du Territoire : Mercredi 2 Décembre à Biziat

Prochain Conseil Municipal : Lundi 5 Octobre

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire lève la séance à 22H40.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

NOM – PRENOM	Signature
M. GREFFET Christophe	
M. BROCHAND Michel	
Mme QUEFFELEC Isabelle	
M. DURANCEAU Sébastien	
M. DAUJAT Julien	
Mme BESSON Virginie	
M. RAMEL Cyril	
Mme PRADIGNAC Sophie	
Mme CAVILLON Christine	
M. VANET Fabrice	
M. BOULANGER Paul	